



**PREFECTURE DE LA REGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS**

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
NORD-PAS DE-CALAIS**

---

**DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
NORD – PAS-DE-CALAIS**

---

**S.GOSSET  
03.20.30.54.92**

Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de l'ancien groupe scolaire de la cité Notre-Dame,  
aujourd'hui école maternelle Frédéric Chopin, écoles  
primaires Nicolas Copernic et Marie Curie Sklodowska  
à Waziers (Nord)

**Le préfet de la région  
Nord – Pas-de-Calais  
Préfet du Nord**

**Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre 2, section 2 ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 ;

Vue la commission régionale du patrimoine et des sites entendue lors des séances des 17 et 18 juin 2009 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien groupe scolaire de la cité Notre-Dame, aujourd'hui école maternelle Frédéric Chopin, écoles primaires Nicolas Copernic et Marie Curie Sklodowska à Waziers (Nord) présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage de l'architecture scolaire dans le bassin minier du Nord – Pas-de-Calais à l'initiative des compagnies minières et comme élément structurant des cités Notre-Dame (disparue) et de la Clochette de la compagnie des mines d'Aniche ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : - Est inscrit au titre des monuments historiques pour ses façades et toitures l'ancien groupe scolaire de la cité Notre-Dame de la compagnie des mines d'Aniche, aujourd'hui école maternelle Frédéric Chopin, écoles primaires Nicolas Copernic et Marie Curie Sklodowska, situé respectivement rue Paul Eluard, 15 et 3 rue Lavoisier (anciennement lieudit « La Voie des Carnes ») à WAZIERS (Nord), cadastré respectivement section AN sous les numéros de parcelles 664, 444 et 445 pour des contenances respectives de 24.725 m<sup>2</sup>, 4.012 m<sup>2</sup> et

4.012 m<sup>2</sup> et 3.873 m<sup>2</sup>, appartenant à LA VILLE DE WAZIERS (n° SIREN 215 906 546 000 19), par acte de cession administratif du 13 novembre 1954 passé devant le Préfet du Nord à LILLE (Nord) et publié au bureau des hypothèques de Douai le 13 avril 1955, dépôt n°583 sous le numéro de volume 2579 n°3.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **23 OCT. 2000**

Le préfet,

Jean-Michel

